



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2020

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni le mercredi 05 février 2020 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président du SIAH et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille vingt, le cinq février à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 30 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué de la commune de SAINT-WITZ

44 présent(e)s

Dont 43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Et 1 présent sans droit de vote

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

1 absent et représenté

CARPF :

Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2020

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 11 décembre 2019, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la masse des centimes perçue en 2019 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales uniquement. Cette fiscalité additionnelle ne concerne pour 2020 que les communes qui n'ont pas transféré leur compétence à l'intercommunalité.

Collectivité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement Fiscalisation	Mode de Prélèvement Fiscalisation
BAILLET-EN-FRANCE	33 806 €	34 144 €
MAREIL-EN-FRANCE	11 739 €	11 856 €
MONTSOULT	57 754 €	58 332 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 049 €	13 179 €
	116 348 €	117 511 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support de débat d'orientations budgétaires du 11 décembre 2019,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

Considérant, pour couvrir ces besoins, la nécessité de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à 2019,

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2020

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Porte le montant de la fiscalité additionnelle pour 2020 à un montant de 117 511 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales,
- 2- Et donne tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2020.

Collectivité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement Fiscalisation	Mode de Prélèvement Fiscalisation
BAILLET-EN-FRANCE	33 806 €	34 144 €
MAREIL-EN-FRANCE	11 739 €	11 856 €
MONTSOULT	57 754 €	58 332 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 049 €	13 179 €
	116 348 €	117 511 €

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 05 février 2020

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 17/02/2020
Affichée le : 18/02/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

